

Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



20084011

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT

13 JUL. 2020

DIVISION MONS
Greffe

N° d'entreprise : **0879 149 305**

Nom

(en entier) : **DJMC CARS**

(en abrégé) :

Forme légale : **SRL**

Adresse complète du siège : **Route de Bavay, 25 B à 7080 Frameries**

Objet de l'acte : DETENTION PARTS SOCIALES

En date du 13 juin 2013, les 186 parts sociales ont été transférées comme suit :

-GENTILHOMME Jean-Marc : 93 parts

-MINGIRULLI Bruno : 93 parts

Ce transfert a fait l'objet d'une inscription dans le registre des Associés.

Ceci intervient à titre de régularisation.

Le 08 décembre 2016, il a été décidé la cession des 96 parts sociales de Monsieur GENTILHOMME Jean-Marc à Monsieur MINGIRULLI Bruno.

Monsieur MINGIRULLI Bruno est désormais détenteur de 186 parts sociales représentant 100 % du capital de la société

Cette cession a fait l'objet d'une inscription dans le registre des Associés.

A ce jour, l'associé unique est Monsieur MINGIRULLI Bruno.

L'Assemblée Générale Extraordinaire de ce vendredi 10 juillet 2020, entérine la pleine propriété des 186 parts sociales à Monsieur MINGIRULLI Bruno – NN : 74.09.26.067-91

L'Administrateur
MINGIRULLI Bruno

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 23/07/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).